

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 septembre 2011

Original : français

---

**Lettre datée du 9 septembre 2011, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Gabon en juin 2011 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Noël Nelson **Messone**

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 octobre 2011).



**Annexe à la lettre datée du 9 septembre 2011 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent du Gabon auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Projet d'évaluation des travaux du Conseil de sécurité  
sous la présidence du Gabon en juin 2011**

**Introduction**

En juin 2011, sous la présidence du Gabon, le Conseil de sécurité a abordé diverses questions portant sur des zones géographiques différentes, à savoir la situation en Afrique (République démocratique du Congo, sous-région d'Afrique centrale, corne de l'Afrique, Soudan, Libye, Guinée-Bissau) et au Moyen-Orient. Il a en outre entendu un exposé périodique du Département des affaires politiques, un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, et un exposé de la mission du Conseil en Afrique (19-26 mai 2011). Le Conseil a également examiné la question thématique ayant trait à l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales, et débattu de la suite à donner à une demande de l'Érythrée, de Djibouti, de la Somalie et de l'Éthiopie sur la situation dans la région. Il a aussi examiné les travaux de certains de ses organes subsidiaires et recommandé la candidature de Ban Ki-moon au poste de Secrétaire général des Nations Unies pour un second mandat. En juin, le Conseil a tenu 28 séances officielles, dont 3 débats, 25 consultations, 2 séances privées ainsi que 1 dialogue interactif avec une délégation ministérielle de l'Union africaine. Il a adopté 12 résolutions et 2 déclarations du Président et publié 5 déclarations à la presse.

**Afrique**

**Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale**

Le 3 juin, les membres du Conseil se sont entretenus avec Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) récemment créé, dont le Gabon abrite le siège.

Dans sa déclaration, le Représentant spécial a d'abord remercié le Conseil d'avoir accepté sa nomination, et de lui avoir donné l'occasion de présenter ses vues sur la mission qui lui a été confiée.

Le Représentant spécial a ensuite décrit les contacts qu'il établissait avec des pays de la sous-région d'Afrique centrale, y compris avec le pays hôte, ainsi qu'avec les organisations régionales. Il a souligné la nécessité de créer des liens avec les organismes des Nations Unies dans la sous-région tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Mission de stabilisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il a en outre déclaré qu'il comptait s'inspirer de l'expérience du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

Les membres du Conseil ont exprimé leur vif intérêt pour l'action de l'UNOCA, notamment dans le domaine de la diplomatie préventive. Plusieurs membres ont mis l'accent sur l'étude et l'analyse des problèmes de la sous-région en vue d'une meilleure compréhension de ces questions. Ceci permettrait d'obtenir un appui international renforcé aux initiatives régionales afin de relever ces défis.

Les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'une coordination avec les organisations régionales afin d'éviter une duplication des efforts et de promouvoir les synergies propres à faciliter une meilleure compréhension du mandat du Bureau. À titre d'exemple, ils ont vivement encouragé une coordination entre les organismes des Nations Unies dans la sous-région, notamment sur les questions relatives à la bonne gouvernance, aux droits de l'homme, à la criminalité transnationale organisée et au trafic d'armes légères.

Certains membres ont mentionné le rôle que l'UNOCA devrait jouer en élaborant une approche harmonisée des Nations Unies face à la menace régionale que représente l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). D'autres ont proposé que le Bureau soutienne les processus électoraux et aide les États de la sous-région à développer leurs capacités nationales dans ce domaine.

### **Paix et sécurité en Afrique**

Le 21 juin, le Conseil a suivi une déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Zachary Muburi-Muita.

Le Représentant spécial a décrit les mesures prises par le Bureau pour améliorer la coordination des initiatives de paix et de sécurité entre l'Union africaine et l'ONU, notamment en Somalie et au Darfour. Il a ajouté que le Bureau mettait l'accent sur le renforcement des capacités des mécanismes régionaux de médiation et sur d'autres aspects. Les membres du Conseil ont réaffirmé leurs attentes concernant le Bureau, soulignant la visibilité et l'efficacité de la présence de l'ONU à Addis-Abeba.

Plusieurs membres ont souligné la nécessité d'un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la diplomatie préventive, de la promotion des droits de l'homme et de la primauté du droit.

Enfin, les membres du Conseil ont indiqué qu'ils attendaient avec intérêt d'examiner le premier rapport sur les activités du Bureau dès qu'il serait disponible.

### **Rapport de la mission du Conseil en Afrique**

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 6 juin 2011, pour entendre un compte rendu de sa mission en Afrique effectuée du 19 au 26 mai 2011 en Éthiopie, au Soudan et au Kenya. Le Représentant permanent de la France auprès de l'ONU, Gérard Araud, a conduit le segment relatif à Addis-Abeba. La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, Susan Rice, et le Représentant permanent de la Fédération de Russie, Vitaly Churkin, ont dirigé conjointement le segment de Khartoum, Kadugli et Djouba. Enfin, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Mark Lyall Grant, et le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, Baso Sangqu, ont dirigé conjointement le segment de Nairobi.

À Addis-Abeba, au siège de l'Union africaine, les membres du Conseil de sécurité et les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont poursuivi leurs échanges sur les moyens permettant de forger un partenariat efficace et de renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU sur les questions intéressant les deux institutions.

Les membres des deux organisations ont échangé des vues sur les grands problèmes d'actualité dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, notamment la situation au Soudan, en Somalie, en Libye et en Côte d'Ivoire.

Au Soudan, les membres du Conseil ont rencontré des dirigeants politiques soudanais à Khartoum et à Djouba. À chacune de ces visites, le Conseil a réaffirmé son engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau présidé par le Président Mbeki d'Afrique du Sud. Il a aussi évalué les préparatifs en cours relatifs à l'indépendance du Soudan du Sud, notamment en matière de sécurité, d'aide humanitaire, de développement et de renforcement des capacités.

### **Situation à Abyei**

Les membres du Conseil ont invité les parties à s'entendre sur les autres questions en suspens relatives à l'Accord de paix global et sur les dispositions à prendre pour la période postérieure à l'Accord, et à engager des consultations avec l'ONU sur la présence future des Nations Unies au Soudan.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au processus de paix supervisé par l'Union africaine et l'ONU, sous les auspices du Qatar.

À Nairobi, les membres du Conseil ont rencontré des dirigeants politiques somaliens. Le Conseil s'est déclaré profondément préoccupé par l'instabilité chronique qui prévaut en Somalie, en ce qui concerne notamment les actes de terrorisme, les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes et la situation humanitaire catastrophique.

Ils ont condamné toutes les attaques et attentats terroristes perpétrés contre le Gouvernement fédéral de transition, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et la population civile par des groupes armés et des combattants étrangers, en premier lieu Al-Chabab.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien au Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Augustine Mahiga, et aux mesures prises par l'ONU et l'Union africaine afin d'instaurer la paix et la réconciliation en Somalie.

Ils ont exhorté les institutions fédérales de transition à participer pleinement et de manière constructive au processus consultatif, y compris à la réunion de consultation qui sera organisée à Mogadiscio par le Représentant spécial.

Les membres du Conseil ont demandé à tous les États, en particulier ceux de la région, de faire appliquer les embargos sur les armes à l'encontre de la Somalie et de l'Érythrée.

Ils ont enfin réaffirmé qu'il était important pour la communauté internationale de continuer à soutenir les efforts en faveur de la stabilisation, de la consolidation de la paix et de la reconstruction sociale et économique en Somalie.

## République démocratique du Congo

La situation en République démocratique du Congo (RDC) a fait l'objet de cinq réunions formelles du Conseil et d'une réunion informelle au niveau des experts. Le 3 juin, les membres du Conseil ont tenu une réunion avec les pays fournissant des contingents; le 9 juin, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Roger Meece, a présenté le dernier rapport du Secrétaire général; et le 13 juin, lors de consultations, la Représentante permanente du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, s'est exprimée en sa qualité de Présidente du Comité des sanctions créé par la résolution 1533 (2004).

À la réunion du 9 juin à laquelle a pris part le Représentant permanent de la République démocratique du Congo, Atoki Ileka, une attention prioritaire a été accordée aux élections présidentielle et législatives prévues pour le 28 novembre 2011.

Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo a souligné que les facteurs de risque en matière de sécurité que l'on observait dans le pays n'étaient pas les mêmes que ceux qui existaient lors des élections de 2006. Il a souligné que la MONUSCO apportait un appui technique utile au processus électoral mais que la Mission aurait besoin de ressources financières supplémentaires afin de poursuivre son action. Il a également noté que les opérations militaires de la MONUSCO avaient été affectées par la réduction du nombre d'hélicoptères mis à sa disposition.

S'agissant des groupes armés, le Représentant spécial a dit que la LRA constituait la principale menace pour la population civile. Le seul moyen qui permettrait de réduire sensiblement l'impact de la LRA ou de l'éliminer était d'écarter ses dirigeants dont trois avaient été mis en accusation par la Cour pénale internationale.

Concernant l'exploitation illégale des ressources minérales, le Représentant spécial a déclaré que, même si la MONUSCO comptait poursuivre son aide au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour la création de centres de traçage des minéraux exploités et commercialisés dans l'est du pays, la coordination des efforts internationaux pour lutter contre l'exploitation illégale s'avère toujours nécessaire.

Le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a déclaré que l'organisation et le déroulement des prochaines élections dans les meilleures conditions possibles constituaient un défi majeur pour son gouvernement et pour la communauté internationale. Il a également souligné que son pays appuyait la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger d'un an le mandat de la MONUSCO.

Il a en outre demandé la reconduction des dispositions de la résolution 1925 (2010) qui autorisait l'équipe conjointe d'évaluation à participer à la prise de décisions, dans la perspective d'un retrait progressif et ordonné de la MONUSCO. Le Représentant permanent a par ailleurs déclaré que son pays comptait sur le soutien de la MONUSCO pour la réforme de la force de police nationale qui serait appelée à assurer la sécurité pendant les élections. Quant à la réforme de l'armée nationale, il a dit que l'approche bilatérale était privilégiée.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à la prorogation du mandat de la MONUSCO et à la fourniture d'un appui technique en vue de permettre l'organisation d'élections crédibles et transparentes. Tout en reconnaissant l'amélioration générale de la situation sur le plan de la sécurité en République démocratique du Congo, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation au sujet des activités de groupes armés, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda et la LRA. Ils ont considéré que la protection de la population civile devait rester une tâche prioritaire pour la MONUSCO.

Lors de la séance du 13 juin, les membres du Conseil se sont félicités de l'amélioration des relations entre les autorités congolaises et le groupe d'experts du Comité de sanctions et du renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays. Ils se sont également félicités de la coopération régionale en la matière rappelant le lien entre cette activité illégale et le financement des groupes rebelles. Enfin, ils ont réitéré la nécessité de procéder à une réforme du secteur de la sécurité.

Le 28 juin 2011, le Conseil a adopté la résolution 1991 (2011) prorogeant le mandat de la MONUSCO jusqu'au 30 juin 2012.

#### **Côte d'Ivoire**

Le 29 juin, le Conseil a adopté la résolution 1992 (2011) prorogeant jusqu'au 30 septembre 2011 le transfert de trois hélicoptères de la Mission des Nations Unies au Libéria à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

#### **Guinée-Bissau**

Le 28 juin 2011, le Conseil a entendu des déclarations du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Joseph Mutaboba, du Ministre de la défense de la Guinée-Bissau, Aristide Ocante Da Silva, et du Président en exercice de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), Manuel Augusto. Le Conseil a également entendu un exposé de la Représentante permanente du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation « Guinée-Bissau » de la Commission de consolidation de la paix.

Les intervenants ont reconnu que la Guinée-Bissau demeurait confrontée à de nombreux défis, en dépit des louables efforts accomplis par le Gouvernement. Ils ont également salué l'adoption, le 24 mars 2011, par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la feuille de route CEDEAO/CPLP ainsi que l'octroi d'un montant de 63 millions de dollars pour la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Les orateurs se sont aussi félicités des avancées réalisées grâce à la coopération bilatérale, notamment avec l'Angola, le Brésil et le Portugal.

Dans sa déclaration à la presse, le Conseil a souligné que les autorités de la Guinée-Bissau devaient établir un contrôle civil sur les forces de sécurité du pays, progresser dans la réforme du secteur de la sécurité et mettre en place des forces de sécurité efficaces, professionnelles et responsables respectant l'état de droit. Il a aussi demandé que les individus coupables d'assassinats politiques et de trafic de drogue soient poursuivis au pénal.

Pour sa part, la Représentante permanente du Brésil s'est félicitée de la mise en place du fonds de pension pour les anciens combattants, élément clef de la réforme du secteur de la sécurité. Elle a par ailleurs exprimé sa satisfaction concernant la décision prise par le Gouvernement de la Guinée-Bissau de financer le fonds à hauteur de 4,5 millions de dollars.

Les membres du Conseil ont dit que l'amélioration de la situation politique en matière de sécurité en Guinée-Bissau était encourageante mais qu'il fallait l'envisager en termes relatifs, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les assassinats de 2009.

Les membres du Conseil ont aussi estimé que l'appropriation nationale des tâches de consolidation de la paix, du contrôle civil sur l'armée et la lutte contre le trafic de drogue demeuraient des sujets de vive préoccupation.

## **Libye**

La question libyenne a été évoquée à quatre reprises en juin 2011.

Le 15 juin, le Conseil a tenu une réunion avec le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, présidé par la Mauritanie et composé de l'Afrique du Sud, du Congo, du Mali et de l'Ouganda.

Dans une déclaration faite au nom du Comité ad hoc, la Mauritanie a réaffirmé l'appui de l'Union africaine aux résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil, et souligné l'obligation qui incombe à tous les États Membres et aux autres acteurs internationaux concernés de s'y conformer pleinement en respectant la lettre et l'esprit. La Mauritanie a estimé que la prolongation des opérations militaires en Libye posait de nouveaux défis en ce qui concerne les chances d'une transition démocratique et la sécurité et la stabilité des pays de la région. La Mauritanie a en outre déploré la marginalisation de l'Union africaine dans la gestion d'un conflit qui la concerne au premier chef.

Dénonçant les appels pour le départ du colonel Kadhafi du pouvoir, le Comité a prôné l'application de la feuille de route de l'Union africaine qui prévoit la cessation immédiate de toutes les hostilités, la coopération des autorités libyennes pour faciliter l'aide humanitaire, la protection des ressortissants étrangers et la mise en œuvre des réformes politiques nécessaires qui débouchera sur une élection démocratique.

Le 27 juin, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Lynn Pascoe, sur la situation en Libye. Cette séance a été suivie de consultations auxquelles a participé le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la planification après conflit, Ian Martin.

Concernant la situation politique, le Secrétaire général adjoint a indiqué que les premiers signes d'un processus de négociation devraient être encouragés par la communauté internationale. Il a également informé le Conseil que la Cour pénale internationale avait délivré des mandats d'arrêt contre le colonel Mouammar al-Kadhafi, son fils, Saif al-Islam al-Kadhafi, ainsi que contre Abdullah al-Senussi, chef des services de sécurité libyens, pour crimes contre l'humanité.

Le Secrétaire général adjoint a par ailleurs indiqué que le Secrétaire général avait eu des entretiens avec les autorités libyennes, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi qu'avec d'autres acteurs internationaux, afin de trouver une solution à la crise. Il a salué le rôle joué par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye, pour tenter d'aplanir les divergences entre les parties, d'engager des pourparlers directs, de mettre fin aux hostilités, et de faciliter un accès humanitaire dans des conditions de sécurité.

Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation au sujet de la précarité de la situation humanitaire, et invité les autorités libyennes à cesser les abus contre la population civile. Ils ont de nouveau appelé à un cessez-le-feu crédible, vérifiable et inconditionnel, et souligné la nécessité d'une solution politique concertée pour résoudre la crise et améliorer le sort de la population civile.

## **Somalie**

### *Processus politique*

Le 17 juin, le Conseil a tenu une réunion d'information publique sur la Somalie au cours de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Le Secrétaire général adjoint a déclaré au Conseil que la situation sur le plan de la sécurité s'était nettement améliorée en Somalie, notamment dans la capitale. Parallèlement, Al-Chabab continuait à subir de nombreuses défections et à perdre le soutien de la population.

Il a en outre signalé que le déploiement des 4 000 troupes supplémentaires devant renforcer les forces de l'AMISOM en Somalie était presque terminé. L'Inde et l'Union européenne avaient fourni un financement supplémentaire.

Sur le plan politique, la situation demeurait instable, principalement à cause de la persistance de désaccords au sein des institutions fédérales de transition.

Le Secrétaire général adjoint a mis le Conseil au courant de l'élaboration par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, d'un projet de feuille de route qui devait être adopté à la Conférence des parties somaliennes, en juillet 2011, à Mogadiscio.

Les membres du Conseil ont salué les progrès accomplis en Somalie sur le plan de la sécurité. Ils ont loué les efforts du Représentant spécial en faveur de la paix dans le pays.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à l'Accord de Kampala et demandé aux autorités somaliennes de l'appliquer sans retard. Certaines délégations ont déploré que l'Accord ne soit pas assez inclusif.

### *Piraterie*

À la réunion d'information que le Conseil a tenue le 21 juin, la Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques, Patricia O'Brien, a décrit les différentes options concernant la création de juridictions somaliennes spécialisées pour juger les pirates présumés en Somalie et dans la région, y compris un tribunal extraterritorial spécialisé dans la lutte contre la piraterie. Elle a souligné que le

calendrier concernant la création de ce tribunal n'avait pas été arrêté. Les principaux facteurs affectant ce processus étaient l'opposition du Gouvernement fédéral de transition et des autorités régionales somaliennes à cette idée et la pénurie de juristes somaliens.

Par ailleurs, la Secrétaire générale adjointe a informé les membres du Conseil que le Gouvernement tanzanien était disposé à accueillir le tribunal somalien extraterritorial.

À son avis, s'il est décidé de créer un tribunal extraterritorial, il faudra établir des arrangements entre le Gouvernement fédéral et l'État hôte.

Le Conseil a exprimé son appui au renforcement des capacités des tribunaux au Puntland et en Somaliland, mais ses membres étaient divisés sur la création d'un tribunal extraterritorial. Certaines délégations ont estimé que l'établissement d'une telle juridiction s'avérerait onéreuse et peu judicieuse et que le Conseil devrait plutôt opter pour le renforcement des capacités en Somaliland et au Puntland.

D'autres délégations ont appuyé l'idée d'un tribunal extraterritorial régi par un code somalien. Elles ont invité les parties somaliennes à poursuivre les discussions sur cette question et exprimé l'intention de poursuivre leurs efforts en vue de mettre en place un mécanisme judiciaire efficace de lutte contre la piraterie avec une participation internationale.

## **Soudan**

La question du Soudan a fait l'objet de plusieurs réunions du Conseil au cours du mois de juin. Outre la question relative aux poursuites par la Cour pénale internationale contre le Président el-Béchar, le Conseil est resté très attentif à la crise humanitaire et sur le plan de la sécurité à Abyei et dans le sud Kordofan et à l'évolution du processus politique au Darfour.

### *Cour pénale internationale*

Le mercredi 8 juin 2010, le Conseil a examiné le rapport du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, sur les travaux menés au Soudan par son bureau au cours des six derniers mois.

Le Procureur a décrit les enquêtes menées par la Cour depuis l'adoption de la résolution 1593 (2005) qui défère au Procureur la situation au Darfour. Il a réaffirmé les accusations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées contre le Président de la République du Soudan, Omar Al-Bashir, le Gouverneur du Sud-Kordofan, Ahmad Harun, et le chef de tribu, Ali Kushayb.

Le Procureur a souligné l'absence de coopération du Gouvernement soudanais, avec la Cour en ce qui concerne l'arrestation et le transfèrement d'Ahmad Harun et d'Ali Kushayb. Il a également déclaré que des crimes de génocide continuaient d'être perpétrés, notamment contre les tribus Four, Zaghawa et Massaleit, considérées comme déloyales à l'égard du régime.

Le Procureur a par ailleurs noté que le Président du Soudan avait transformé sa responsabilité pénale en monnaie d'échange en entravant l'action des organisations humanitaires et en attribuant les crimes à des affrontements tribaux.

Le Procureur a, à cet égard, demandé au Conseil de déterminer les moyens de contraindre le Gouvernement soudanais à coopérer pleinement avec la Cour et d'utiliser les informations fournies pour faire cesser les crimes commis au Darfour.

Au cours des consultations, certaines délégations ont reproché au Soudan de refuser de coopérer avec la Cour pénale. Elles ont estimé notamment que le Gouvernement ne s'était pas acquitté de ses obligations et continuait d'imposer des restrictions aux mouvements des agents humanitaires dans le but d'occulter sa politique d'extermination. Elles ont en conséquence appelé les autorités soudanaises à mettre en œuvre les résolutions du Conseil.

D'autres délégations ont, par contre, réitéré le souhait de voir la Cour pénale adopter une démarche impartiale et concilier l'exigence de justice et la nécessité de la paix et de la stabilité au Soudan.

#### *La situation à Abyei et au Sud-Kordofan*

Le lundi 20 juin 2011, le Conseil a examiné la situation dans la région d'Abyei et au Sud-Kordofan, marquée par de violents combats entre les forces armées soudanaises et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM).

Le Conseil a notamment examiné les négociations menées à Addis-Abeba sous l'égide de l'Union africaine et de l'ONU, devant conduire à la cessation des hostilités.

Le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, et Hailé Menkerios, en leur qualité de médiateurs, ont informé le Conseil de la signature à Addis-Abeba, d'un accord entre le Gouvernement soudanais et le SPLM sur des arrangements temporaires concernant l'administration et la sécurité d'Abyei et demande le déplacement rapide de troupes éthiopiennes à Abyei.

L'Accord comportait également des dispositions relatives au retrait des forces armées soudanaises de la région et au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

M. Menkerios et M. Mbeki ont souligné la nécessité de mettre l'accord en œuvre dans les meilleurs délais afin de mettre un terme aux combats et permettre le retour des personnes déplacées et de permettre aux agents humanitaires d'intervenir efficacement dans les zones affectées.

En ce qui concerne la situation au Sud-Kordofan, M. Mbeki a informé les membres du Conseil que les négociations avec les représentants de cette région et les représentants du Soudan débuteraient le 21 juin 2011 à Addis-Abeba, sous les auspices du groupe de l'Union africaine et du Représentant spécial du Secrétaire général.

Enfin, M. Mbeki a déclaré que le groupe de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan continuerait d'aider les parties à progresser sur les questions relatives aux arrangements post-référendaires.

Les représentants du Nord et du Sud-Soudan, Daffa-Alla Elhag Ali Osman et Ezekiel Lol Gatkuoth qui participaient à la réunion, ont réitéré l'engagement de leurs gouvernements respectifs de trouver une solution pacifique à la crise qui prévaut à Abyei et au Sud-Kordofan. Gatkuoth dit que la situation au Sud-Kordofan risquait de dégénérer en « nettoyage ethnique et éventuellement en génocide ». Le Représentant permanent du Soudan a dit au Conseil que le Gouvernement soudanais

était peut-être sur le point d'autoriser l'accès humanitaire au Sud-Kordofan et que, s'il ne l'avait pas fait d'ici au 22 juin, des consultations seraient engagées pour parvenir à une solution. Il a ajouté que le Soudan avait déclaré que sa présence à Abyei était temporaire et qu'il se retirerait lorsqu'un accord sur la sécurité aurait été conclu. Gatkuoth a souligné que l'ONU devait maintenir sa présence à Abyei, dans le Sud-Kordofan et le Nil Bleu, ainsi que dans les zones frontalières, en attendant la solution finale des questions examinées par la Cour pénale.

Les membres du Conseil ont salué l'accord temporaire signé par les parties, ainsi que l'engagement du Gouvernement éthiopien à déployer des troupes dans la région d'Abyei, sous mandat de l'ONU.

La délégation des États-Unis d'Amérique a annoncé qu'elle soumettrait prochainement au Conseil, pour examen, un projet de résolution autorisant la création de la force de sécurité intérimaire pour Abyei. Les membres du Conseil ont également condamné les violences contre la population civile à Abyei et au Sud-Kordofan et appelé les parties à mettre fin aux hostilités et à lever les restrictions imposées aux agents humanitaires et à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS).

Le 27 juin le Conseil a adopté la résolution 1990 (2011) établissant la force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), conformément à l'accord du 20 juin.

### *Darfour*

Le Conseil a tenu une réunion interactive informelle, le 22 juin 2011, avec le Médiateur en chef conjoint ONU/UA pour le Darfour, Djibril Bassolé, et le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Qatar, Cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani.

La réunion visait pour l'essentiel à informer les membres du Conseil au sujet de l'issue de la Conférence des parties prenantes au Darfour, tenue à Doha du 27 au 31 mai, sous l'égide du Médiateur en chef conjoint et du Gouvernement qatarien.

Les médiateurs ont annoncé aux membres du Conseil l'adoption du Document de Doha pour la paix qui devrait constituer la base du processus de paix au Darfour.

L'équipe de médiation a sollicité un appui continu du Conseil en faveur des pourparlers de paix au Darfour.

Après la réunion, le Conseil a adopté une déclaration à la presse demandant à toutes les parties de parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un accord de paix global dès que possible sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour.

## **Asie**

### **Moyen-Orient**

#### **Exposés du Département des affaires politiques**

Le 23 juin 2011, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation prévalant au Moyen-Orient et notamment l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix israélo-palestinien. Il a réaffirmé les appels lancés par le Secrétaire général et le Quatuor pour le Moyen-Orient le 20 mai 2011 en faveur d'une reprise rapide des négociations, et noté que le

Secrétaire général estimait que les idées avancées par le Président Barack Obama dans son discours du 19 mai 2011 pourraient aider à faire avancer les pourparlers de paix.

Le Secrétaire général adjoint a également évoqué la poursuite des activités de peuplement israéliennes et affirmé que, selon l'ONU, l'aide à la population de Gaza devrait être fournie par les points de passage officiels.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à la reprise des pourparlers de paix directs entre Palestiniens et Israéliens. Certains membres ont aussi réaffirmé qu'ils condamnaient la poursuite de la construction d'implantations par Israël dans les territoires arabes occupés.

En ce qui concerne le Liban, le Secrétaire général adjoint a rappelé la formation, le 13 juin, d'un nouveau gouvernement. Le Secrétaire général attendait sa pleine coopération dans la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006). Les membres du Conseil ont salué la formation d'un gouvernement, et exprimé l'espoir qu'il s'efforcera de résoudre les problèmes de sécurité posés par les groupes armés. Ils ont aussi exhorté les autorités libanaises à encourager et à renforcer le dialogue national, de même que sa coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

En ce qui concerne le Golan, les membres du Conseil ont déploré l'incident du 5 juin. Certains membres ont considéré que la République arabe syrienne était responsable de l'incident, affirmant que ses forces syriennes stationnées sur la ligne de démarcation avaient délibérément laissé passer les manifestants. Certaines délégations ont vu la négligence des forces syriennes comme une manœuvre de Damas pour tenter de détourner l'attention de l'opinion internationale des violences commises contre les manifestants pacifiques en République arabe syrienne. D'autres ont souligné l'emploi excessif de la force par l'armée israélienne. En ce qui concerne l'évolution de la situation en République arabe syrienne, le Secrétaire général adjoint a déclaré qu'en dépit des difficultés que le Secrétariat de l'ONU avait rencontrées pour obtenir des informations précises sur la situation prévalant en République arabe syrienne, les informations fournies par les médias et les observateurs indépendants faisaient état de graves violations des droits de l'homme contre les manifestants pacifiques.

Plusieurs membres du Conseil ont exprimé leur profonde préoccupation face à l'escalade de la violence qui a fait de nombreuses victimes parmi les manifestants civils.

Certains autres membres ont émis des réserves quant à la seule responsabilité du Gouvernement syrien pour les violences qui se poursuivaient dans le pays. Ces délégations étaient opposées à l'examen d'un projet de résolution présenté par quatre autres membres du Conseil, faisant valoir qu'une décision du Conseil concernant la situation en République arabe syrienne pourrait avoir des effets négatifs. D'autres délégations ont rejeté l'affirmation selon laquelle la situation dans le pays constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Les 6, 17 et 24 juin, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Conseiller spécial pour le Yémen, Jamal Benomar, concernant la situation dans le pays.

Le Conseiller spécial a indiqué les difficultés du Gouvernement yéménite à mettre en œuvre les réformes qui satisferaient et apaiseraient les chefs locaux. Il a également noté que le rejet par les jeunes manifestants des propositions des autorités yéménites avait aggravé l'impasse politique.

Le 24 juin, les membres du Conseil ont adopté une déclaration à la presse exprimant leur grave préoccupation concernant la détérioration de la situation sur les plans humanitaire et de la sécurité au Yémen. Ils ont exhorté les parties à faire preuve de plus de retenue et à entamer un dialogue politique inclusif.

Les membres du Conseil se sont félicités des efforts de médiation engagés par le Conseil de coopération du Golfe en vue d'aider les parties à parvenir à un accord.

Les membres du Conseil ont salué l'annonce d'une mission au Yémen par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, prévue du 27 juin au 6 juillet 2011.

### **Iraq**

Le 30 juin 2011, le Conseil a adopté une déclaration à la presse sur le Fonds de développement pour l'Iraq.

Les membres du Conseil se sont félicités du fait que le Gouvernement iraquien exerçait, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, sa pleine autonomie sur les ressources du Fonds de développement pour l'Iraq.

Les membres du Conseil se sont félicités de la mise en place par le Gouvernement iraquien d'un dispositif de remplacement pour le Fonds de développement pour l'Iraq, conformément à la résolution 1956 (2010), ainsi que des efforts et de l'engagement du Gouvernement afin de garantir que les recettes pétrolières soient utilisées dans l'intérêt de la population iraquienne et que les arrangements de transition demeurent conformes à la constitution et aux pratiques optimales en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité.

Enfin, les membres du Conseil ont instamment invité l'Iraq à continuer de se conformer aux résolutions relatives à cette question, y compris les résolutions 1483 (2003) et 1956 (2010).

### *Iraq/Koweït*

Le 22 juin, le Conseil a entendu un exposé du Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général, Gennady Tarasov, sur la question relative aux personnes et aux biens koweïtiens disparus, lequel a indiqué que des progrès limités avaient été faits.

Le Coordonnateur a estimé que les deux parties, le Koweït et l'Iraq, devaient restaurer la confiance mutuelle et poursuivre leur coopération en vue du règlement définitif de cette question.

Les membres du Conseil ont exhorté l'Iraq à accélérer le règlement des questions restées en suspens, conformément à ses obligations en application des résolutions pertinentes du Conseil.

*Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)*

Le 23 juin, lors des exposés qu'il a faits au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a évoqué les événements du 5 juillet 2011 au Golan syrien, qui menaçaient le cessez-le-feu longtemps préservé.

Certains membres du Conseil ont vivement déploré l'incident, le premier du genre depuis de nombreuses années. Plusieurs délégations ont affirmé que la République arabe syrienne avait délibérément laissé les manifestants palestiniens franchir le cordon de sécurité et parvenir jusqu'à la ligne de démarcation, provoquant ainsi une riposte disproportionnée des forces israéliennes. À leur avis, le but de la République arabe syrienne était de détourner l'opinion nationale et internationale des abus commis par le régime syrien contre des manifestants pacifiques réclamant des réformes démocratiques.

Plusieurs autres membres du Conseil ont affirmé que les événements du 5 juin au Golan n'avaient aucun lien avec la situation intérieure en République arabe syrienne.

La résolution 1994 (2011) prorogeant le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement a été adoptée à l'unanimité par les 15 membres du Conseil.

**Europe**

Le 13 juin, le Conseil a tenu des consultations pour examiner le rapport d'évaluation du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2011/332).

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies à Chypre, Lisa Buttenheim.

Le Conseil a réitéré son soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre et loué ses efforts personnels afin de promouvoir un processus de négociation réel et constructif entre les deux parties, y compris les dirigeants communautaires respectifs le 7 juillet 2011.

Les membres se sont félicités de la situation calme dans la zone tampon durant la période à l'examen et de la bonne coopération des forces en présence avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre qui a contribué à la promotion de mesures de confiance militaires qui ont facilité le processus de paix.

Le Conseil a également félicité la Force pour avoir encouragé l'échange d'informations entre les parties dans le domaine de la criminalité, des affaires pénales et du patrimoine culturel. Il s'est réjoui de la poursuite des activités humanitaires du Comité des personnes disparues et du rôle positif des parties concernant l'ouverture de nouveaux points de passage susceptibles d'améliorer la confiance générale entre les communautés.

Les membres du Conseil ont par la suite évoqué divers sujets de préoccupation : ils ont déploré les restrictions imposées aux déplacements du personnel civil des Nations Unies recruté sur le plan local, mesure qui, de l'avis du Conseil, est contraire au principe opérationnel clef de l'Organisation.

Ils ont exhorté les deux parties à ne ménager aucun effort pour que le mandat de la Force soit pleinement respecté au regard de la contestation de son autorité par diverses personnes dans la zone tampon.

Enfin, le Conseil s'est préoccupé du fait que les mines continuaient de constituer un danger à Chypre, notamment dans la zone tampon.

Le Conseil a adopté la résolution 1986 (2011) renouvelant le mandat de la Force pour une période de six mois, jusqu'au 15 décembre 2011, et compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et du rôle important que continuait de jouer la Force sur l'île en assurant la sécurité et en encourageant la coopération et la confiance entre les deux communautés.

### **Réunion publique du Conseil de sécurité sur la drogue et le crime**

Le 24 juin, le Conseil a entendu un exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le trafic de drogue et la menace qu'il représente pour la paix et la sécurité internationales. Ses membres ont exprimé leur appui aux travaux de l'Office.

### **Recommandation de la candidature de M. Ban Ki-moon**

N'ayant reçu qu'une seule candidature, celle de M. Ban Ki-moon, au poste de secrétaire général des Nations Unies, le Conseil de sécurité a décidé d'écourter la procédure d'examen de sa candidature.

À cette fin, et conformément à la procédure établie, le Conseil a fixé au 16 juin la date des consultations, et au 17 juin celle d'une réunion privée.

Lors de consultations privées, le 16 juin, Noël Nelson Messone, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, a expliqué aux membres du Conseil la procédure juridique applicable à l'examen et à la recommandation de la candidature de M. Ban Ki-moon à l'Assemblée générale.

À sa 6556<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 17 juin 2011, le Conseil a examiné la question de la recommandation relative à la nomination du Secrétaire général des Nations Unies.

Conformément à la procédure établie, le Conseil a adopté par acclamation la résolution 1987 (2011) recommandant à l'Assemblée générale la nomination de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies pour un second mandat allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016. Les membres du Conseil ont également décidé de parrainer la résolution de l'Assemblée générale concernant cette nomination.

## Questions thématiques

### Débat sur l'impact du VIH/sida sur la paix et la sécurité internationales

Le Conseil de sécurité a tenu le 7 juin 2011 un débat de haut niveau consacré à l'impact de la pandémie du VIH/sida sur la sécurité internationale.

Outre le Président de la République gabonaise, Ali Bongo Ondimba, qui a présidé le débat, les personnalités éminentes ci-après ont également pris part à cette importante réunion : le Secrétaire général des Nations Unies, le Président du Nigéria, Goodluck Ebele Jonathan; le Vice-Président de l'Afrique du Sud, Kgalema Motlanthe; le Ministre des affaires étrangères et des affaires européennes de la France, Alain Juppé; et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Michel Sidibé.

Dès le début, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1983 (2011), qui s'inscrit dans le prolongement de la résolution 1308 (2000). Cette résolution a été coparrainée par la Bosnie-Herzégovine, les États-Unis d'Amérique, la France, le Gabon, le Nigéria, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Aux termes de la résolution, le Conseil a reconnu la nécessité de renforcer les efforts pour lutter contre la pandémie du VIH/sida dans les situations de conflit et d'après conflit en mettant l'accent sur les points suivants :

- Promouvoir l'incorporation, si nécessaire, de programmes en matière de VIH/sida dans les tâches qui doivent être exécutées dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- Fournir une aide, le cas échéant, aux institutions nationales dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et dans les processus de démobilisation, démilitarisation et de réintégration, en accordant une attention particulière aux besoins des personnes vulnérables telles que les femmes et les filles;
- Encourager la coopération entre les pays fournissant des contingents et autres pays dans le but de renforcer les activités de prévention du VIH/sida au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies;
- Veiller à l'efficacité de la politique de tolérance zéro élaborée par le Secrétaire général en vue de punir les personnels civils et militaires des Nations Unies reconnus coupables d'abus sexuels ou de toutes autres formes de violence commis pendant leur déploiement.

## Organes subsidiaires du Conseil

### Tribunaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie

Le Conseil a examiné les rapports soumis par les Présidents et les Procureurs du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal pour le Rwanda conformément à la résolution 1534 (2004) sur l'application de la stratégie de fin de mandat à sa 6545<sup>e</sup> séance, le 6 juin 2011.

Ce débat public a permis au Conseil d'examiner en profondeur cette question sur la base des rapports respectifs des Présidents et Procureurs des Tribunaux pénaux internationaux conformément aux résolutions 1503 (2003) et 1504 (2004).

Après une déclaration sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés par les Tribunaux dans le processus d'achèvement de leurs travaux, le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, le juge Patrick Robinson, a demandé au Conseil d'examiner les mesures ci-après visant à appuyer le fonctionnement des Tribunaux :

- L'octroi d'incitations au maintien en fonctions pour les fonctionnaires ayant plus de cinq ans d'ancienneté qui sont censés rester en fonction jusqu'à la fermeture du Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie;
- La création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes de crimes relevant de la compétence des Tribunaux;
- La conclusion d'accords entre les États membres et les Tribunaux s'agissant de l'exécution des peines.

Le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, le juge Khan, a souscrit à l'opinion du juge Robinson.

Le débat a permis aux membres du Conseil de réaffirmer :

- L'importance de la lutte contre l'impunité et du renforcement de la justice pénale internationale. À cet égard, les États Membres ont accueilli avec satisfaction les arrestations, les 25 et 26 mai 2011, de Ratko Mladić et de Bernard Munyagishari comme étant une démonstration claire de la coopération de la Serbie et de la République démocratique du Congo;
- Le fait qu'il est important que les Tribunaux achèvent leurs travaux dans les délais fixés par la résolution 1966 (2010) du Conseil de sécurité;
- La nécessité de renforcer les capacités des Tribunaux en vue de faciliter la transition vers le mécanisme résiduel international.

À ce sujet, les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'examiner attentivement les questions non résolues liées à la mise en place du mécanisme résiduel.

### **Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix**

Le 27 juin, la Représentante permanente du Nigéria et Présidente du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, Joy Ogwu, a fait le point des travaux du Groupe de travail.

Dans son exposé, M<sup>me</sup> Ogwu a dit que, lors de la première réunion, le 18 février 2011, le Groupe avait adopté son programme de travail pour le premier semestre de 2011 centré sur les défis auxquels font face les missions répondant à l'évolution des situations politiques, ainsi que celles qui sont déployées dans le cadre de situations particulières, telles que la MINUS, la MINUAD et la MONUSCO. Le Groupe s'est aussi intéressé à la transition et aux stratégies de sortie vers la consolidation de la paix.

Le Groupe a également prévu d'examiner les faits nouveaux concernant certains mandats de maintien de la paix et engagé les consultations entre les pays fournissant des contingents et le Département des opérations de maintien de la paix pour étudier les défis auxquels sont confrontés les missions de maintien de la paix

dont les mandats devaient expirer le 30 juin 2011. En conséquence, le Groupe de travail a tenu des réunions les 7 et 27 avril, pour examiner les développements et les défis qui se posaient aux missions telles que la MINUS, la MINUAD et la MONUSCO qui étaient confrontées aux situations politiques instables dans les pays où elles étaient déployées.

Au cours des débats, les membres du Conseil ont estimé qu'en ce qui concerne la MINUS et la MINUAD, il était urgent, avant la proclamation de l'indépendance du Sud-Soudan, de résoudre certaines questions cruciales telles que les arrangements relatifs à la citoyenneté, la sécurité, le partage des richesses et des actifs et l'éligibilité.

En même temps, on a fait observer que des progrès substantiels avaient été réalisés sur les arrangements relatifs aux frontières. Plusieurs délégations ont mentionné la possibilité d'une présence post-MINUS et la nécessité d'une composante militaire pour appuyer le processus politique après la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global.

Certaines délégations ont exprimé leur préoccupation sur des questions telles que le transfert du personnel et du matériel à la fin du mandat en cours de la MINUS; la coordination entre les unités intégrées conjointes et la MINUS; les défis liés à la protection des civils associés au mandat de la MINUS; les opérations conjointes entre le nord et le sud du Soudan et la MINUAD; et la possibilité d'effectuer des vols d'hélicoptère d'urgence sans une autorisation préalable des autorités soudanaises pour la protection des civils.

---